Nations Unies S/PV.7971



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7971e séance

Jeudi 15 juin 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Llorentty Solíz	(Bolivie (État plurinational de))
Membres :	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Moustafa
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Temenov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	Mme Carrión

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union africaine

Rapport du Secrétaire général sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations (S/2017/454)

17-17104 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union africaine

Rapport du Secrétaire général sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations (S/2017/454)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : Mme Maria Luiza Ribeiro Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général; M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine; et M. Donald Kaberuka, Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Fonds africain pour la paix.

M. Chergui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Addis-Abeba.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/454, qui contient le rapport du Secrétaire général sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations.

Je donne maintenant la parole à Mme Viotti.

Mme Viotti (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter le rapport du Secrétaire général sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations (S/2017/454). Le rapport est soumis conformément à la résolution 2320 (2016) du 18 novembre 2016, dans laquelle le Conseil de sécurité a notamment prié le Secrétaire général de continuer à travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine afin d'affiner les options pour la poursuite de la coopération sur les propositions pertinentes de l'Union africaine, notamment en ce qui concerne la planification conjointe et la procédure d'établissement du mandat des opérations de soutien de la paix de l'Union africaine, sous réserve de l'autorisation du Conseil, ainsi que sur le financement et l'appui de l'ONU.

La communauté internationale doit être en mesure de faire face de manière appropriée et avec imagination aux fluctuations de la situation en matière de sécurité à travers le monde, et les organisations régionales sont au cœur de cet effort. S'appuyant sur les efforts soutenus déployés pour renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, les deux organisations sont profondément engagées dans le développement de systèmes de collaboration innovants, tournés vers l'avenir et durables. Nous devons en finir avec les arrangements au cas par cas. Le rapport soumis au Conseil présente des propositions de procédures institutionnalisées pour la planification conjointe, l'établissement du mandat et le financement des opérations de soutien de la paix de l'Union africaine ainsi que l'appui à celles-ci.

Le rapport, accompagné de la mise à jour de l'Union africaine, est le résultat de six mois de coordination et de concertation entre le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine. Depuis la Mission africaine au Burundi en 2003, l'ONU a apporté de multiples types d'appui aux opérations de l'Union africaine, notamment en termes de planification et de logistique, ainsi qu'à travers divers mécanismes de financement. Certains types d'appui ont été plus efficaces que d'autres.

L'examen conjoint Union africaine-Nations Unies des mécanismes existants de financement et d'accompagnement des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine (voir S/2016/809), réalisé au préalable, a analysé plus d'une décennie de coopération à l'appui des opérations de l'Union africaine. Le présent rapport fait fond sur cet exercice et propose des modalités plus prévisibles pour accompagner les opérations de l'Union africaine à l'avenir. Notre objectif n'est pas de reproduire les précédents arrangements, mais de mettre au point de nouvelles procédures qui tiennent compte des enseignements tirés de l'expérience et de développer les capacités de l'Union africaine ainsi que le rôle joué par d'autres partenaires.

Des systèmes prévisibles sont nécessaires, étant donné que le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est, a été et restera le modèle privilégié aux fins du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. C'est pourquoi, le Secrétaire général et le Président de l'Union africaine ont récemment convoqué la première Conférence annuelle ONU-Union africaine, au Siège

de l’Organisation des Nations Unies. Au cours de cette réunion, ils ont signé le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, soulignant leur volonté de travailler en étroite collaboration, sur la base du respect mutuel, de la reconnaissance de leur complémentarité, de l’interdépendance et de la solidarité.

Le rapport insiste également sur l’importance de l’application des dispositions et du contrôle, en particulier dans les domaines des droits de l’homme, de la déontologie et de la discipline. Il s’agit là de préoccupations essentielles dans toutes les opérations de paix, y compris celles mandatées ou autorisées par l’Union africaine. Nous sommes encouragés de voir que l’Union africaine s’attaque résolument à ces problèmes, notamment en renforçant plus encore ses mécanismes d’application des dispositions. L’ONU continuera de fournir l’assistance technique nécessaire pour la mise en place par l’Union africaine des dispositifs de conformité correspondants.

L’Union africaine est un partenaire précieux de l’ONU, et nous sommes extrêmement reconnaissants à l’Afrique de ses contributions à l’édification d’un avenir meilleur pour tous. Ainsi que le Secrétaire général l’a souvent dit, le monde a beaucoup à gagner de la sagesse africaine, des idées africaines et des solutions africaines. Comme indiqué dans la mise à jour fournie par l’Union africaine, les opérations de l’Union africaine accomplissent un large éventail de tâches dans des circonstances très diverses, qu’il s’agisse de déployer rapidement des contingents pour faire face à des problèmes de sécurité qui ne cessent d’évoluer, de lutter contre les menaces asymétriques ou de veiller à une imposition de la paix robuste.

Différentes situations requerront différentes modalités de planification, de financement et d’appui, mais ces dernières peuvent être sous-tendues par des principes et des processus décisionnels convenus d’un commun accord. Une coopération efficace entre l’ONU et l’Union africaine dans le déploiement des opérations de soutien à la paix et la fourniture d’un appui à ces opérations exigera non seulement une coopération entre le Secrétariat et la Commission, mais aussi entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine pour ce qui est de l’établissement des mandats et des rapports.

Une approche commune entre les États Membres est également nécessaire pour régler l’éternel problème d’assurer un appui financier prévisible et durable pour les opérations de l’Union africaine. Lorsque des contributions des États Membres de l’ONU sont autorisées, l’Assemblée générale jouera également un rôle de supervision fondamental. Les concepts, processus, conditions et options présentés dans le rapport doivent être considérés comme un cadre qui peut être adapté avec souplesse pour de nouvelles opérations. D’autres efforts sont nécessaires avant que ce cadre puisse être pleinement utilisé; il faudra notamment élaborer des méthodes de planification et de budgétisation communes. Certaines procédures bureaucratiques des deux organisations devront également être conciliées.

Je peux assurer les membres du Conseil que le Secrétaire général est pleinement engagé en faveur de l’Afrique et du partenariat entre l’ONU et l’Union africaine. Son rapport montre qu’il n’y a pas de difficultés techniques que nos organisations ne peuvent surmonter ensemble. Nous comptons sur l’appui du Conseil pour aider à traduire les paroles en actes. Ensemble, nous pouvons trouver des solutions plus efficaces et utiles pour mieux répondre aux besoins des populations africaines et faire progresser la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie Mme Viotti de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Chergui.

M. Chergui (*parle en anglais*) : D’emblée, je voudrais, au nom de la Commission de l’Union africaine, remercier les membres du Conseil de sécurité de m’avoir invité ainsi que M. Kaberuka à prendre la parole devant le Conseil pour discuter des possibilités de coopération et d’appui aux opérations de paix de l’Union africaine en application de la résolution 2320 (2016).

Améliorer le financement de l’Union africaine, et notamment de ses opérations de soutien à la paix, constitue une priorité essentielle pour les États membres de l’Union africaine. Il convient de rappeler qu’au Sommet d’Addis-Abeba du 15 janvier 2015, la Conférence des chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine a décidé que les États membres contribueraient au budget des opérations de soutien à la paix à hauteur de 25 %. Au Sommet de Kigali de juillet 2016, la Conférence de l’Union africaine a décidé d’instituer une taxe universelle de 0,2 % sur certaines importations pour le financement de l’Union africaine. Grâce à cette taxe de 0,2 %, le Fonds africain pour la paix sera doté de 400 millions de dollars d’ici à 2020.

Je tiens à souligner que, s'agissant des opérations de soutien à la paix, le problème fondamental que la décision financière de la Conférence de l'Union africaine visait à régler est le manque de financement prévisible et durable pour les opérations de soutien à la paix mandatées ou autorisées par l'Union africaine. L'Union africaine a démontré sa volonté politique en déployant des opérations de soutien à la paix dans les environnements les plus difficiles. Treize missions ont été déployées depuis sa création. Dans tous ces cas, les modalités de financement étaient ponctuelles et hautement imprévisibles. D'énormes sacrifices ont été consentis et, dans de nombreux cas, le prix ultime a été payé par nos soldats.

Des dons en nature faits par tous les États membres ont également joué un rôle important dans le déploiement d'opérations de soutien à la paix et n'ont pas toujours été pris en compte dans la comptabilisation globale des contributions apportées. En prenant ces décisions financières, la Conférence a cherché à régler trois problèmes clefs : premièrement, l'absence d'un budget opérationnel de l'Union africaine dédié à la paix et à la sécurité; deuxièmement, la dépendance excessive vis-à-vis de sources de financement externes, ponctuelles et imprévisibles; et troisièmement, l'absence d'un instrument crédible au sein de l'Union africaine qui permettrait de créer un cadre de responsabilisation adéquat pour gérer le financement des États membres de l'Union africaine et les sources de financement externes.

La résolution 2320 (2016) a marqué une étape majeure dans le renforcement de la coopération et de l'appui de l'ONU aux opérations de paix de l'Union africaine. Dans cette résolution, l'ONU se disait disposée à examiner les propositions de financement que l'Union africaine ferait concernant ses opérations africaines de soutien à la paix, conformément aux obligations internationales applicables, aux principes de responsabilité et de transparence et aux dispositifs de contrôle du respect des normes auxquels seraient soumises les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

Je voudrais faire quatre observations importantes sur les progrès réalisés s'agissant du Fonds africain pour la paix aux fins d'examen par le Conseil.

Premièrement, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, à sa 689e séance, tenue le 13 mai, a entériné le rapport du Président de la Commission de l'Union africaine sur le Fonds africain pour la paix. Le rapport contenait des propositions sur la portée des opérations de l'Union africaine, la mise en œuvre d'une structure de gouvernance et d'un cadre de responsabilisation renforcés, et l'état de l'application des dispositions pertinentes de la résolution 2320 (2016). L'aval du Conseil de paix et de sécurité marque une étape importante, car il exprime l'engagement politique des États membres de l'Union africaine à mettre sur pied le Fonds africain pour la paix et à en garantir l'efficacité. Le Conseil de sécurité souhaitera peut-être examiner ce rapport et le communiqué du Conseil de paix et de sécurité, qui a été officiellement transmis au Secrétaire général, en particulier dans le cadre des débats en cours et à venir sur les possibilités d'un appui prévisible et durable de l'ONU aux opérations de paix de l'Union africaine.

Deuxièmement, des questions ont été soulevées à maintes reprises en ce qui concerne la portée envisagée des opérations qui pourraient nécessiter des contributions des États Membres de l'ONU. Cette question a été partiellement traitée par le Conseil de paix et de sécurité dans sa décision d'adopter une approche au cas par cas, en fonction de la portée de l'opération, afin de répondre aux nouvelles exigences que pose l'évolution de la nature des défis sécuritaires en Afrique. Dans le même temps, la Commission de l'Union africaine a élaboré un document sur les dépenses communes qui définit clairement des exigences opérationnelles viables pouvant servir de base au partage des charges entre l'Union africaine et l'ONU dans le cadre des futures opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Ce document va dans le sens de la priorité stratégique qui est celle de l'Union africaine, à savoir assurer le financement de la Force africaine en attente et ses capacités de déploiement rapide en trois phases, à savoir avant le déploiement, pendant le déploiement et après le déploiement. La Commission demeure saisie de cette question et tiendra le Conseil de sécurité informé des activités qui peuvent être financées au moyen des ressources du Fonds pour la paix.

Troisièmement, le problème fondamental auquel l'Union africaine est confrontée à ce stade est la nécessité de mobiliser des ressources auprès de ses États membres. J'ai le plaisir d'annoncer que près de 30 % des États membres de l'Union africaine ont versé des contributions au Fonds jusqu'à présent. Certains États membres ont exprimé leur volonté de verser leurs contributions obligatoires lors d'une réunion tenue récemment par le Conseil de paix et de sécurité. En outre, le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, a récemment prorogé et élargi le mandat de M. Donald Kaberuka en tant que

Haut-Représentant de l'Union africaine chargé du Fonds pour la paix et du financement de l'Union africaine. Nous sommes certains que ces mesures importantes vont renforcer l'élan politique, ce qui permettra de faire des progrès rapides en vue de l'opérationnalisation du Fonds pour la paix.

Quatrièmement, qu'il me soit permis d'exprimer, le plus clairement possible, la volonté sans faille de la Commission africaine de garantir et de promouvoir la transparence et la bonne gouvernance, non seulement dans la gestion quotidienne du Fonds pour la paix, mais aussi pour ce qui est de toutes les ressources allouées aux opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine. Le Président de la Commission nommera les membres du conseil d'administration du Fonds pour la paix dans les prochains jours.

Enfin, l'Union africaine reste convaincue que ce débat sur le Fonds pour la paix et sur la possibilité de garantir un financement prévisible, notamment au moyen des contributions des États Membres, permet de renforcer le partenariat stratégique établi entre l'Union africaine et l'ONU. Il convient de rappeler que lors de la conférence annuelle ONU-Union africaine, tenue le 19 avril à New York, le Secrétaire général, M. Guterres, et le Président de la Commission de l'Union africaine ont signé le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. C'est un pas important sur la voie du renforcement d'une coopération institutionnalisée entre les deux organisations pour faire face aux problèmes auxquels l'Afrique est confrontée en matière de sécurité. L'Union africaine reste attachée à ce partenariat. Il ne fait aucun doute que le succès de nos efforts conjoints visant à renforcer l'appui fourni aux opérations africaines de soutien à la paix sera une épreuve de vérité à cet égard.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Chergui de son exposé.

Je donne la parole à M. Kaberuka.

M. Kaberuka (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un privilège pour moi que de participer à ce débat important. Je tiens à remercier la présidence bolivienne et l'ensemble des membres du Conseil de m'avoir invité, ainsi que le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, pour informer le Conseil de sécurité sur les derniers développements concernant la résolution 2320 (2016), en mettant l'accent sur le Fonds de l'Union africaine pour la paix.

Au fil des ans et de l'évolution de la nature des menaces en matière de paix et de sécurité internationales, divers rapports et recommandations de haut niveau ont abouti systématiquement à trois conclusions : premièrement, les crises auxquelles le monde est actuellement confronté sont souvent si complexes qu'aucune organisation n'est en mesure d'y apporter une réponse adéquate à elle seule; deuxièmement, les organisations régionales ont des atouts particuliers à cet égard et troisièmement, il faut privilégier les mécanismes de financement prévisibles et durables au lieu de mécanismes volontaires et ponctuels. Une Architecture africaine de paix et de sécurité bien financée n'est pas seulement une priorité africaine; c'est un bien public mondial.

Comme l'a indiqué le Commissaire à la paix et à la sécurité, beaucoup a été accompli depuis l'adoption de la résolution 2320 (2016), le 18 novembre 2016, Je voudrais tout particulièrement saluer le travail accompli par le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine pour donner suite aux dispositions pertinentes de cette résolution, notamment le processus consultatif mené entre mars et avril 2017. Je note avec satisfaction que ce processus consultatif a été mené dans un véritable esprit de partenariat et de collaboration et j'espère vivement que nos deux organisations mettront en œuvre davantage de processus de ce genre.

L'une des principales questions sur lesquelles le Conseil a requis des informations s'agissant de la résolution 2320 (2016) concerne les progrès accomplis en vue de l'opérationnalisation du Fonds de l'Union africaine pour la paix, notamment les objectifs de référence et les échéances fixées. Des arrangements de gouvernance détaillés du Fonds pour la paix ont été élaborés ces derniers mois. Ils ont été présentés au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 30 mai 2017 et je suis heureux de confirmer que ces propositions ont été approuvées par le Conseil dans leur intégralité. Qu'il me soit permis de rappeler brièvement les arrangements de gouvernance proposés.

En ma qualité de Haut-Représentant chargé du Fonds pour la paix, j'ai été invité à présenter des propositions sur la façon dont le Fonds pour la paix pourrait être financé, structuré et géré pour faire face aux défis auxquels le continent est confronté en matière de paix et de sécurité, de façon plus prévisible et durable, sans compter trop sur de multiples sources de financement imprévisibles. En juillet 2016, la Conférence de l'Union africaine a adopté une proposition

selon laquelle le Fonds pour la paix sera structuré autour de trois guichets thématiques : médiation et diplomatie préventive; capacités institutionnelles; et opérations de soutien à la paix. En outre, une facilité de réserve de crise – le fonds d'affectation spécial auto-renouvelable prévu au paragraphe 4 de l'article 21 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine – sera mise en place au sein du Fonds pour la paix pour faciliter des interventions rapides face à des crises imprévues, en utilisant les soldes inutilisés.

Les organes directeurs de l'Union africaine, en particulier le Conseil de paix et de sécurité, exercent une autorité politique sur les activités du Fonds pour la paix. Le Président de la Commission de l'Union africaine, assisté d'un comité exécutif de gestion, supervisera les opérations du Fonds au quotidien. Un conseil d'administration sera mis en place pour assurer une cohérence stratégique, une supervision efficace et un contrôle financier et administratif du Fonds. Les partenaires extérieurs du Fonds seront invités à désigner deux représentants pour siéger au conseil d'administration. Un groupe d'évaluation indépendant procédera à une évaluation périodique de l'utilisation et des résultats du Fonds. Un secrétariat du Fonds pour la paix sera créé au sein de la Commission pour gérer les opérations quotidiennes et fera rapport au comité exécutif de gestion. Enfin, un gestionnaire de fonds indépendant sera recruté pour garantir le respect des normes les plus élevées en matière de responsabilité et le respect des règles et procédures fiduciaires dans le cadre de la gestion du Fonds.

À mon avis, cette structure est conforme aux pratiques exemplaires au niveau international en matière de dispositions régissant la gestion de fonds et permettra de rassurer les pays africains membres du Fonds et les autres partenaires. Bien évidemment, cette structure a été modifiée pour refléter le fait que l'Union africaine est une organisation intergouvernementale et non une société. C'est pour cette raison que le Fonds ne financera que les activités prévues au titre d'une décision prise par un organe compétent de l'Union africaine, nommément la Conférence de l'Union africaine, le Conseil de paix et de sécurité et le Président, conformément aux compétences énoncées dans le Protocole.

En ce qui concerne le calendrier de leur mise en œuvre, le Président de la Commission compte accélérer l'opérationnalisation, en 2017, des modalités de gouvernance du Fonds pour la paix. L'adoption de l'instrument relatif au Fonds pour la paix et les structures de gouvernance que j'ai évoquées seront mises en application avant la fin de l'année. Grâce à ces nouvelles modalités de gouvernance, le Fonds pour la paix de l'Union africaine gagnera en efficacité, ce qui permettra à cette organisation et ses partenaires de la communauté internationale d'œuvrer de concert pour promouvoir la cause de la paix et de la stabilité en Afrique et dans le monde.

Je suis heureux d'annoncer que, depuis mai – comme le Commissaire à la paix et à la sécurité l'a déjà dit au Conseil – 14 États membres de l'Union africaine ont versé leur contribution au Fonds pour la paix, alors même que les nouvelles modalités de gouvernance ne sont pas encore en place. Ces contributions représentent un peu plus de 12 % de l'objectif fixé pour 2017. Dans le cadre de mon mandat nouvellement élargi, qui est axé sur le Fonds pour la paix et le financement global de l'Union africaine, je consacrerai la plus grande partie de mon temps à aider le Président à mettre en œuvre ces divers mécanismes et à veiller à ce que les États membres de l'Union africaine respectent les engagements financiers qu'ils ont pris vis-à-vis de notre organisation. Je suis convaincu que l'objectif du Fonds pour la paix pour 2017 peut être atteint.

Si les États Membres de l'Union africaine sont responsables au premier chef du financement du Fonds pour la paix, les partenariats continueront de jouer un rôle vital dans l'appui aux activités de paix et de sécurité menées sur le continent africain. Par conséquent, il est impératif d'approfondir la coopération avec les partenaires aussi bien traditionnels qu'émergents.

L'architecture de paix et de sécurité internationales, dans sa forme actuelle, est soumise à des pressions marquées compte tenu de la complexité des défis à la paix et la sécurité auxquels le monde fait face aujourd'hui. Forger un partenariat efficace entre l'ONU et l'Union africaine est donc de la plus grande importance stratégique pour notre sécurité collective. À cet égard, le partenariat pour le financement noué entre l'Union africaine et l'ONU est essentiel, en ce qu'il offre une voie vers un financement plus prévisible des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine. Cette forme renforcée de partenariat doit nécessairement être fonction des autorités, compétences et capacités respectives des deux organisations. Elle doit également respecter les principes du partage des charges, d'un processus consultatif de prise de décisions, des avantages comparatifs, de la répartition des tâches et de la responsabilité mutuelle.

Il ne faut pas se faire d'illusion quant à la complexité politique d'une telle entreprise. Toutefois, dans la mesure où personne ne conteste qu'il est urgent d'améliorer l'architecture de paix et de sécurité internationales si nous voulons remédier aux problèmes de sécurité actuels, parvenir à une solution commune pour les nouvelles modalités de financement et les opérations d'appui à la paix sera une grande réussite pour les deux organisations.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Kaberuka de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir, au nom du Secrétaire général, organisé la présente séance d'information consacrée aux modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations. Nous remercions également le Président de la Commission de l'Union africaine pour son rapport portant sur la résolution 2320 (2016). Nous exprimons par ailleurs notre reconnaissance à Mme Maria Luiza Ribeiro Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général, pour son exposé sur les différentes options proposées, conformément à la résolution 2320 (2016).

Enfin, nous sommes heureux de compter parmi nous, M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, par visioconférence, et M. Donald Kaberuka, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé du Fonds pour la paix. Nous leur savons gré de leurs efforts sur cette question et de leurs exposés concernant les mesures prises par la partie africaine.

C'est au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Égypte, l'Éthiopie et le Sénégal que je prononce la présente déclaration.

Nous nous réunissons alors que certains faits nouveaux importants sont survenus au cours des six derniers mois, lesquels ont une grande importance pour le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. Les deux organisations se sont dotées d'un nouveau leadership et on constate un engagement renouvelé à faire en sorte que la coopération et le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU atteigne de nouveaux sommets. Les visites effectuées par le Secrétaire général, M. António Guterres, au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba en janvier, et par le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, au Siège de l'ONU à New York en avril, réaffirment la détermination des nouveaux dirigeants à renforcer encore, à titre prioritaire, la coopération et le partenariat entre les deux organisations. Le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité qui a été signé par les dirigeants des deux organisations le 19 avril atteste clairement de leur engagement renouvelé à collaborer pour, notamment, relever les défis communs qui menacent la paix et la sécurité sur le continent africain, tout au long du cycle des conflit.

À maintes reprises, le Conseil de sécurité a réaffirmé l'engagement qu'il a pris en faveur de la coopération, telle qu'envisagée au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, entre l'Organisation des Nations Unies et des organismes ou accords régionaux et sous-régionaux dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationale. Il est en effet de plus en plus admis qu'un partenariat mondial-régional plus fort est nécessaire pour intervenir efficacement face aux menaces et défis auxquels se heurtent la paix et la sécurité et pour améliorer notre sécurité collective.

Sur cette base, le Conseil a affirmé sa détermination à prendre des mesures efficaces pour resserrer encore les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Bien entendu, nous nous rappelons tous les recommandations concrètes formulées par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, qui a présenté son rapport (voir S/2015/446) le 16 juin 2015. Ce rapport incluait des recommandations concernant le partenariat stratégique avec l'Union africaine, lesquelles ont été ultérieurement incorporées dans le rapport du Secrétaire général (S/2015/682) sur les suites à donner. À cet égard, le rapport du Groupe d'experts n'a pas mis l'Union africaine en évidence sans raison. Cette raison n'est nulle part expliquée de façon plus convaincante que dans le rapport du Secrétaire général sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations :

> « Au vu des limites de la doctrine de maintien de la paix de l'ONU en ce qui concerne l'imposition de la paix et la lutte contre le terrorisme, les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine peuvent permettre à l'Organisation de mieux s'acquitter de ses responsabilités relatives au maintien de

la paix et de la sécurité internationales dans certaines situations. » (*S/2017/454, par. 61*)

L'adoption de la résolution 2320 (2016) illustre concrètement la détermination du Conseil à renforcer la coopération et le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Dans ce contexte, le Conseil a pris acte de la nécessité d'un appui accru pour renforcer les opérations de paix de l'Union africaine et rendre plus prévisible, durable et souple le financement des opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité. À cet égard, nous apprécions le travail entrepris ces six derniers mois par le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine pour suivre la mise en œuvre de la résolution 2320 (2016), en particulier le processus consultatif qui s'est déroulé entre mars et avril. C'est pourquoi nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations. Nous accueillons favorablement également le rapport du Président de la Commission, qui fournit des détails importants sur la définition des opérations de paix concernées, le déroulement, les objectifs de référence et les échéances fixés pour la mise en œuvre du Fonds africain pour la paix, ainsi que des cadres favorables à l'établissement des responsabilité, à la transparence et au respect des normes pour servir de base à l'opérationnalisation des modalités de financement.

Nous pensons que les quatre options pour le financement proposées dans les rapports sont intéressantes et réalistes s'agissant de la façon d'aider le Conseil de sécurité à envisager de prendre les premières mesures concrètes concernant le financement des opérations de soutien à la paix de l'UA. En outre, garantir le respect des dispositions du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme est essentiel pour la crédibilité, la légitimité et, au bout du compte, l'efficacité des opérations de soutien à la paix. À cet égard, les progrès faits par l'Union africaine dans l'élaboration de son dispositif d'application des dispositions en matière de protection des droits de l'homme et de déontologie et de discipline sont encourageants, et nous attendons avec intérêt son adoption en septembre. Le soutien de l'ONU aux efforts de l'Union africaine dans la mise en œuvre effective du dispositif de contrôle en matière d'application des dispositions et de responsabilisation est crucial, et nous félicitons le Secrétaire général de sa disposition à aider l'UA à cet égard.

Enfin, le Conseil de sécurité a déjà fait part de son intention d'agir concrètement en vue de consacrer le principe selon lequel les opérations de soutien à la paix de l'UA autorisées par le Conseil de sécurité doivent être financées par les contributions des États Membres, les décisions concernant le financement de missions spécifiques étant prises au cas par cas. Maintenant que le terrain a été déblayé, conformément à la résolution 2320 (2016), nous voudrions demander au Conseil de sécurité de prendre des mesures pratiques en vue de l'adoption d'une résolution de fond qui consacre ce principe. Nous travaillerons avec les membres du Conseil à la réalisation de cet objectif, en vue de permettre au partenariat ONU-UA d'atteindre son plein potentiel et de répondre rapidement et efficacement aux menaces et aux défis complexes qui se posent aujourd'hui à la paix et à la sécurité.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine félicite la Bolivie d'avoir convoqué la séance d'information d'aujourd'hui, et voudrait remercier de leurs exposés M. Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine (UA), M. Kaberuka, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé du Fonds africain pour la paix, et Mme Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général.

En tant que le continent présentant les meilleures possibilités de développement au monde, l'Afrique est un moteur important de l'action que nous menons pour instaurer la paix et promouvoir le développement commun. Ces dernières années, les pays africains ont montré leur détermination à coopérer, à s'autonomiser, à s'unir et à se coordonner, ainsi qu'à promouvoir activement le règlement des problèmes africains en recourant à des approches africaines. Ils ont renforcé les mécanismes de sécurité collective et de développement et obtenus des résultats importants dans le règlement des conflits au Libéria et en Côte d'Ivoire, contribuant ainsi de façon importante au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique et dans le monde entier. La Chine se félicite sincèrement de ces efforts.

Certains régions d'Afrique doivent encore relever des défis graves sur les fronts politique, sécuritaire et humanitaire. Boko Haram, l'Armée de résistance du Seigneur, les Chabab et d'autres organisations terroristes y représentent encore une menace à la sécurité. La criminalité transnationale organisée au Sahel et la piraterie dans le Golfe de Guinée sont encore monnaie courante. La communauté internationale doit continuer de renforcer son appui et l'intérêt qu'elle porte à ce

continent par le biais d'une assistance continue visant à renforcer ses capacités en matière de paix, de sécurité et de développement.

En raison de l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité en Afrique, l'ONU et l'Union africaine s'emploient activement à déterminer les domaines où elles peuvent approfondir leur coopération et les moyens pour ce faire. L'année dernière, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2320 (2016), conçue pour renforcer cette coopération. En avril, les deux organisations ont signé le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Il y a quelques jours, le Secrétaire général, tout comme le Président de la Commission de l'Union africaine, a soumis au Conseil de sécurité un rapport (S/2017/454) appuyant des opérations de paix africaines autonomes. La Chine sait gré au Conseil de se consacrer à la recherche de solutions aux questions africaines et d'appuyer le renforcement des capacités dans les domaines de la paix et de la sécurité en Afrique. Nous espérons qu'il maintiendra cette dynamique et qu'il axera ses futurs efforts en matière de coopération dans les domaines suivants.

Premièrement, le Conseil se doit de respecter pleinement le rôle des pays africains dans le règlement de leurs propres problèmes et veiller à ce qu'il soit dominant. L'Union africaine et les autres organisations régionales et sous-régionales africaines ont un avantage et une somme d'expériences exceptionnelles s'agissant du règlement des situations de crise sur le continent. Considérant le succès avec lequel le Conseil de sécurité et l'Union africaine ont traité de multiples crises, nous pensons que les pays africains ont la capacité et la sagesse nécessaires pour régler leurs problèmes de façon appropriée. Le Conseil doit respecter pleinement les propositions et les idées des pays africains ainsi que la souveraineté et les vues des pays qui accueillent des opérations de paix, et resserrer la coopération et la coordination avec l'UA et les organisations sous-régionales, dans l'objectif de créer des synergies politiques.

Deuxièmement, le Conseil doit œuvrer continuellement à l'amélioration des mécanismes de coopération entre l'UA et l'ONU. Certes, la coopération étroite qui existe entre l'Organisation et l'Union africaine en matière de réponse aux situations de crise dans les zones sensibles en Afrique s'est renforcée, mais les deux parties doivent encore améliorer cette coopération et cette coordination en rendant les mécanismes plus efficaces et en mettant l'accent sur des domaines clefs, tels que la prévention des conflits, la gestion des crises et la reconstruction après le conflit. Elles doivent s'attacher à améliorer progressivement la planification conjointe, la prise de décision, l'évaluation et la communication des informations, et à mettre en place des procédures conjointes d'alerte rapide pour les crises, ainsi que des procédures communes pour les évaluations stratégiques, la création de mandats, les déploiements et d'autres actions. L'objectif sera de veiller à ce que la coordination stratégique entre l'ONU et l'UA et d'autres organisations régionales puisse être mise en œuvre dans chaque cas particulier, à différents niveaux et phases, de sorte que la coopération soit plus efficace.

Troisièmement, le Conseil doit prendre des mesures concrètes pour aider l'Union africaine à renforcer ses capacités. Les opérations autonomes de soutien à la paix de l'UA sont devenues un moyen très important par lequel la communauté internationale peut répondre aux conflits et aux crises en Afrique. Elles complètent de façon importante les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et jouent un rôle majeur dans le maintien de la paix et de la stabilité dans le continent. C'est parce qu'elle a des difficultés à obtenir des ressources financières, du matériel et de la technologie que l'Union africaine a eu du mal à maintenir des opérations autonomes durables. C'est pourquoi la Chine se félicite que le Secrétaire général ait recommandé d'appuyer ces opérations.

Nous pensons que l'ONU doit répondre aux besoins et aux aspirations de l'UA en l'aidant à accélérer le développement de sa force en attente et de sa capacité de réaction rapide, à lutter contre le terrorisme dans la région et à créer des mécanismes de financement stables et prévisibles pour ses opérations de paix. Nous espérons que le Conseil de sécurité et le Secrétariat tiendront sérieusement compte des vues et des préoccupations des pays africains et considéreront leurs priorités comme les leurs, en s'efforçant de fournir le plus rapidement possible le financement, le matériel et les ressources dont ont besoin les opérations de paix africaines, en appui aux efforts faits par les pays et les organisations régionales concernées aux fins du maintien de la paix et de la sécurité.

La Chine s'est toujours attachée à coopérer activement avec les pays africains dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le Président Xi Jinping a souligné cinq piliers et 10 plans de coopération en vue d'établir une relation sino-africaine couvrant les questions relatives à la paix et à la sécurité. Nous nous

sommes engagés à fournir une aide militaire à hauteur de 100 millions de dollars d'ici à 2020 en appui aux forces en attente et de réaction rapide de l'UA. Le Fonds d'affectation pour la paix et le développement Chine-ONU est désormais opérationnel et le sera sur une durée de 10 ans. Il permettra à l'ONU de privilégier des projets consacrés à la paix et au développement en Afrique.

Aujourd'hui, la Chine a 2 600 soldats de la paix déployés dans sept missions, y compris au Mali, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Elle a dépêché des aviso-escorteurs au large des côtes somaliennes et dans le golfe d'Aden afin d'aider les pays de la région à lutter contre la piraterie. Nous sommes prêts à travailler avec le reste de la communauté internationale pour promouvoir une coopération pleine et entière de l'ONU et de l'Union africaine en vue d'instaurer la paix, la stabilité et le développement sur le continent africain.

Mme Haley (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je tiens à commencer par dire que nos prières et nos pensées accompagnent le peuple chinois à la suite du drame survenu ce matin dans une école. Je sais que nous ne connaissons pas encore tous les faits, mais ce que nous avons appris est déjà bouleversant. Les États-Unis accompagnent et prient pour les écoliers et pour leurs familles.

Je remercie les intervenants, ainsi que le Sénégal, l'Éthiopie et l'Égypte pour leur contribution à la présente séance. Nous apprécions énormément leur leadership en faveur de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU.

L'Union africaine est un partenaire indispensable des États-Unis et de l'ONU dans la promotion de la paix et la sécurité en Afrique. Elle est uniquement habilitée à anticiper les crises, à servir de médiateur dans les conflits et à déployer des contingents et des effectifs de police à bref délai et ce, dans les environnements les plus difficiles au monde.

Nous saluons le leadership grandissant exercé par l'Union africaine par sa contribution à des opérations de paix et sa lutte contre les terroristes et les groupes rebelles. En 2007 en Somalie, l'Union africaine s'est vite déployée pour assurer la sécurité d'un gouvernement inexpérimenté. Dix années plus tard, grâce à la bravoure et au courage des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie, le pays se dirige progressivement vers la paix et la stabilité. Au Darfour, l'Union africaine et l'ONU se sont associées pour stabiliser un conflit complexe.

Sur l'ensemble du continent, l'Union africaine établit des partenariats avec des organisations sous-régionales et avec divers pays pour riposter à de nouvelles menaces complexes – qu'il s'agisse de situations tendues de transition électorale en Afrique de l'Ouest ou de Boko Haram dans le bassin du lac Tchad. Nous attachons une grande importance à notre coopération avec nos partenaires africains. Nous avons tous intérêt à œuvrer en faveur de la paix et de la prospérité en Afrique. La question n'est donc pas de savoir si le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU continueront d'améliorer leur coopération, mais de savoir comment ils peuvent coopérer au mieux pour promouvoir la paix et la sécurité.

Grâce au travail de ces deux organisations, des progrès ont été réalisés, mais il y a encore beaucoup à faire. Pour veiller à ce que la réponse du Conseil de sécurité aux initiatives de l'Union africaine soit effective, nous devons établir une meilleure coopération dans la planification des opérations. Le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine doivent dès le départ partager leur évaluation des aspects politique, sécuritaire, humanitaire et des droits de l'homme des missions. En travaillant ensemble dès le départ, nous pourrons garantir que le concept stratégique, notamment les opérations, la composition de la force et les coûts de la mission, jouisse de l'appui de toutes les parties.

Nous appuyons les efforts déployés par l'Union africaine pour accroître son autonomie financière et renforcer le Fonds de l'Union africaine pour la paix. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les États membres de l'Union africaine en vue d'identifier des mécanismes non commerciaux propres à accroître l'autofinancement. Mais toute résolution axée sur cet objectif doit veiller à ce que les États Membres s'acquittent de leurs obligations et engagements internationaux.

Nous nous félicitons des efforts consentis par l'Union africaine pour établir des mécanismes efficaces chargés d'assurer le respect des droits de l'homme dans toutes ses missions. Il est indispensable d'assurer le respect des droits de l'homme et de responsabiliser les auteurs de violations de ces droits, non seulement dans l'optique de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, mais afin de préserver la confiance entre les contingents et les communautés qu'ils sont censés protéger. À cette fin, il faudra mettre en place

des procédures rigoureuses de sélection des membres des contingents et des forces de police, et assurer leur formation et leur suivi. Les violations et les atteintes doivent être signalées et faire l'objet d'enquêtes indépendantes. Les auteurs de ces actes doivent en rendre compte, cela est sans appel.

Nous sommes encouragés par la perspective d'opérations de paix africaines plus efficaces et autonomes, mais nous sommes bien conscients du fait que la réalisation de nouveaux progrès prendra du temps. C'est pourquoi, avant d'envisager une quelconque résolution-cadre sur une aide financière accordée par le bais de l'ONU, nous verrons si les critères définis et les délais arrêtés par l'Union africaine s'agissant de la mise en œuvre et de l'obtention de résultats concrets ont été respectés. C'est pourquoi il est peut-être un peu tôt pour que le Conseil prenne une résolution de fond sur cette question en 2017.

Les hommes et les femmes qui planifient et dirigent les opérations de paix ont une grande responsabilité. C'est sur eux que des populations se trouvant dans des situations de grande vulnérabilité comptent pour leur sécurité, et souvent pour leur survie. Nous n'avons donc pas le droit à l'erreur. Alors, prenons le temps qu'il faut à cette fin.

Encore une fois, nous remercions le Secrétaire général let le Président de la Commission de l'Union africaine – ainsi que leurs organisations respectives – pour leur engagement en faveur du partenariat ONU-Union africaine et, de ce fait, de la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Directrice de cabinet, Mme Viotti, et l'Ambassadeur Cherqui pour leurs exposés. Les documents signés par le Secrétaire général et le Président de l'Union africaine le 19 avril est fort justement intitulé « Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité ». Nous nous félicitons de ce signal fort de coopération et de coordination et nous sommes favorables à tout nouvel effort visant à renforcer ce partenariat. Chaque défi posé à la paix et à la sécurité auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est le résultat d'une combinaison particulière de facteurs sous-jacents.

Nous avons en Afrique de nombreux exemples positifs d'organisations internationales, régionales et sous-régionales qui œuvrent ensemble de diverses manières pour relever ces défis. Dans certains cas, l'ONU est la plus à même de diriger les opérations, comme par exemple en République démocratique du Congo, où la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a joué un rôle critique pour protéger les civils. Dans d'autres, l'Union africaine a assumé un rôle directeur, notamment en Somalie où pendant 10 ans la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a joué un rôle crucial contre la menace émanant des Chabab. Le courage et le sacrifice des contingents de l'AMISOM ont permis de créer un climat de sécurité qui a favorisé les progrès politiques.

Par ailleurs, la sous-région s'est attachée à trouver des solutions, comme on l'a vu avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en Gambie, et comme nous attendons que l'Autorité intergouvernementale pour le développement le fasse au Soudan du Sud. Dans certains cas, les solutions évolueront, comme on l'a vu au Mali et en République centrafricaine, où les interventions initiales d'organisations régionales et sous-régionales ont cédé la place aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En Somalie, l'ONU assure un appui logistique essentiel à une opération de l'Union africaine. La flexibilité de notre partenariat est essentielle pour garantir la meilleure riposte face aux crises.

Dans chaque cas, et comme le Conseil l'a énoncé dans la résolution 2320 (2016), nous devons tenir compte des avantages comparatifs de chaque organisation afin de veiller à déployer la riposte la plus appropriée et la plus efficace propre à régler le conflit et à instaurer la stabilité. Pour évaluer quelle est la meilleure solution à apporter à une situation donnée, nous devons renforcer notre partenariat en procédant à davantage d'analyses, de planifications et d'évaluations conjointes en vue d'arriver à une compréhension commune des crises et de déterminer la solution optimale.

Le travail réalisé récemment par l'ONU et l'Union africaine marque un nouveau départ dans ce partenariat, et il est impératif que nous trouvions des moyens nouveaux et meilleurs de coopérer. L'engagement pris par l'Union africaine de financer à hauteur de 25 % le budget de ses opérations d'appui à la paix est une bonne chose, et M. Kaberuka et son équipe ont bien avancé dans l'élaboration d'une feuille de route qui permettra d'atteindre cet objectif d'ici à 2020. Il s'agit là d'un pas positif vers une plus grande appropriation africaine des opérations de paix et de sécurité et d'un partenariat approfondi avec l'ONU.

Nous devons continuer à explorer les moyens de rendre nos efforts conjoints plus systématiques et nous attendons avec intérêt d'en discuter avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine au cours de notre visite à Addis-Abeba en septembre. Nous partageons l'avis exprimé dans le rapport de l'Union africaine, à savoir que face à certaines des menaces les plus graves posées à la paix et la sécurité, le déploiement des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine sera d'une importance capitale et illustrera encore une fois que ses avantages comparatifs lui permettront de se déployer là où l'ONU ne le peut pas.

Nous devons continuer à envisager comment l'ONU peut mieux appuyer ces missions afin de combiner nos atouts pour apporter la paix et des solutions durables sur le continent africain. Cela suppose notamment d'étudier de manière plus poussée les modalités possibles pour fournir un financement fiable et durable aux opérations, mais aussi de se concentrer sur la façon dont nous menons ces opérations. Parallèlement, il nous faut examiner des normes conjointes pour l'établissement de rapports, l'application du principe de responsabilité et la protection afin de garantir les normes les plus élevées et le contrôle le plus rigoureux pour ces missions de manière à les rendre aussi efficaces que possible. Ces questions vont nécessiter un débat plus approfondi et la poursuite du travail en commun. Nous nous réjouissons à la perspective d'en débattre avec tous les membres du Conseil de sécurité afin de renforcer et de développer encore ce partenariat.

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer en exprimant les condoléances et la profonde sympathie de la France à la Chine après l'accident qui a frappé l'est du pays tout à l'heure.

Je remercie l'Éthiopie, le Sénégal et l'Égypte d'avoir pris l'initiative de ce débat important, comme je remercie Mme Maria Luiza Ribeiro, Directrice de cabinet du Secrétaire général, et M. Smaïl Chergui, Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité, pour leurs interventions très éclairantes. Je voudrais aussi chaleureusement féliciter le Secrétaire général Guterres, M. Donald Kaberuka et leurs équipes qui ont travaillé sur les deux rapports remis conformément à la résolution 2320 (2016).

Cette résolution a lancé une dynamique qui poursuit deux objectifs complémentaires : d'une part, approfondir le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine en matière de paix et de sécurité; d'autre part, améliorer les conditions de financement des opérations africaines de paix lorsqu'elles sont mandatées par le Conseil de sécurité. Le Secrétaire général identifie les modalités concrètes pour faire vivre un partenariat renforcé entre l'ONU et l'Union africaine. Nous saluons et encourageons cet engagement déterminé du Secrétaire général à renforcer la relation avec l'Union africaine, comme il l'a montré avec sa participation au Sommet des chefs d'État de l'Union africaine de janvier dernier.

M. Kaberuka et ses équipes, de leur côté, ont remis un travail remarquable sur l'état des opérations africaines de paix et proposé un programme de travail pour améliorer leur cadre, leur planification, leur conduite et leur financement. Ces travaux ont d'ores et déjà été couronnés de succès puisqu'ils ont réussi à fédérer tous les États membres de l'Union africaine autour d'un projet engageant pour l'avenir du continent.

La France se réjouit de cette dynamique lancée par la résolution 2320 (2016). Ces travaux et cette dynamique doivent être poursuivis. L'actualité nous montre comment ces réflexions répondent à une réalité et à un besoin. Nos partenaires africains contribuent de façon croissante et de plus en plus efficacement à l'effort de sécurité en Afrique, c'est un fait. Les opérations africaines de paix présentent des avantages comparatifs indéniables par rapport aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les situations où le partenariat fonctionne déjà, ou bien serait nécessaire, se multiplient. Nous avons donc aujourd'hui une opportunité historique pour structurer un cadre de coopération plus fort, plus étroit et plus cohérent entre l'ONU et l'Union africaine, qui pourrait être activé et adapté au cas par cas en fonction des situations.

Je reste bref dans les remarques livrées ici car nous nous apprêtons à avoir un échange plus substantiel lors du dialogue interactif qui va suivre. Notre message pour ce matin est le suivant : la France salue la dynamique et les travaux engagés, et nous entendons jouer un rôle actif au Conseil de sécurité comme avec l'Union africaine et ses États membres pour qu'ils puissent aboutir à un mécanisme de coopération nouveau et innovant en matière de paix et de sécurité.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous présentons nous aussi toutes nos condoléances à nos collègues chinois suite à l'accident survenu dans une école maternelle dans l'est de la Chine. Nous exprimons notre sympathie aux familles des victimes et souhaitons aux blessés un prompt rétablissement.

Nous remercions les intervenants pour leurs exposés très complets. Nous partageons la volonté du Secrétaire général, M. António Guterres, de développer et de renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine ainsi que les organisations sous-régionales africaines. Il y a très certainement la place pour une coopération plus étroite et fructueuse. En outre, les défis auxquels sont confrontées l'Afrique et la communauté internationale nécessitent que nous unissions nos efforts et tirions parti des avantages comparatifs de chaque organisation.

Nous saluons les efforts déployés par nos partenaires africains pour régler les conflits en Afrique. Nous constatons une nette intensification des activités de l'Union africaine et des organisations sous-régionales dans ce domaine, notamment grâce à la mise en place de l'Architecture de paix et de sécurité au niveau du continent. Nous sommes convaincus que pour surmonter les situations de crise sur le continent africain, il est nécessaire d'adopter une approche qui tient compte avant tout du rôle de chef de file des Africains, qui doivent déterminer les moyens de régler les différends, d'une part, et qui prévoit, d'autre part, un appui efficace à ces efforts de la part de la communauté internationale. Nous sommes favorables à l'approche selon laquelle il faut trouver des solutions africaines aux problèmes africains.

Nous voudrions attirer l'attention sur le fait que la coopération entre l'ONU et l'Union africaine doit se fonder sur le respect du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, notamment des dispositions clefs telles que la compatibilité des initiatives des acteurs régionaux dans le domaine du maintien de la paix et la sécurité avec les buts et principes énoncés dans la Charte; la priorité accordée au règlement pacifique des différends; l'autorisation préalable du Conseil de sécurité pour toute mesure coercitive; et la responsabilité devant le Conseil. Nous espérons que les modalités proposées par le Secrétaire général tiendront pleinement compte de ces éléments.

En outre, il est primordial que pour chaque cas concret, on élabore des solutions pour régler la crise qui prennent en considération la situation spécifique sur le terrain. Nous sommes convaincus que, dans la majorité des cas, les organisations régionales connaissent mieux la situation dans leur zone de compétence. Néanmoins, étant donné que le Conseil de sécurité assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous ne pensons pas que le Conseil puisse s'effacer complètement et laisser les organisations africaines trouver des solutions aux problèmes sur le continent toutes seules, surtout si cela suppose de recourir à toutes les mesures nécessaires.

Il est indispensable de renforcer la prévisibilité, la fiabilité et la souplesse du financement des opérations africaines et des missions conjointes. Sur le principe, nous ne nous opposons pas à la possibilité d'envisager une participation renforcée de l'ONU à ces missions. Nous sommes prêts à engager un dialogue constructif à cet égard. Toutefois, nous pensons que, indépendamment des options choisies, il importe de préserver la procédure en vigueur à l'ONU en ce qui concerne l'examen et l'approbation des demandes budgétaires, ainsi que la transparence et le principe de responsabilité en cas d'allocation de ressources. Il faut aussi que le personnel de l'ONU participe à toutes les étapes de la planification et de la mise en œuvre pratique des tâches prévues.

Enfin, nous jugeons important de continuer à affiner les propositions du Secrétaire général, en concertation avec le Président de la Commission de l'Union africaine. À cet égard, il sera important d'avoir une vision claire des choses et de savoir dans quelle mesure les partenaires africains sont prêts à renforcer la coopération, notamment sur le plan financier mais également dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité. Il est clair qu'un renforcement de la coopération entre nos organisations entraînera inévitablement des responsabilités plus importantes pour les organisations régionales et il faut que celles-ci soient prêtes à pleinement les assumer.

Mme Carrión (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, nous nous associons aux autres délégations pour adresser nos condoléances à nos collègues chinois.

Nous nous félicitons de l'organisation de la séance d'information d'aujourd'hui sur une question qui est déterminante pour les travaux du Conseil de sécurité. Nous remercions également Mme Maria Luiza Ribeiro Viotti, M. Smaïl Chergui et M. Donald Kaberuka de leurs exposés.

L'Uruguay salue l'évolution, au cours des 15 dernières années, du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU dans le domaine des opérations de maintien de la paix, ainsi que le rôle essentiel joué par l'Union africaine pour relever les défis posés par les conflits armés sur le continent. À cet égard, ma délégation voudrait faire quelques observations sur trois questions spécifiques, à savoir le processus de planification et

d'établissement de mandats conjoints pour les opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité, le financement des opérations de soutien à la paix et le renforcement des capacités du personnel de l'Union africaine déployé dans ces opérations.

Une coopération étroite entre l'ONU et l'Union africaine dans la planification et l'établissement des mandats conjoints des opérations de soutien à la paix est essentielle pour garantir l'efficacité et l'utilité de ces opérations. Il est donc particulièrement important de poursuivre les efforts pour améliorer le travail conjoint des deux organisations tout au long du cycle de vie des missions, c'est-à-dire de l'évaluation initiale de la crise à l'évaluation stratégique commune en passant par le lancement de la mission, les évaluations conjointes du respect du mandat et la responsabilisation.

L'examen conjoint effectué par l'ONU et l'Union africaine a révélé que la détermination de l'Union africaine à intervenir dans des situations difficiles en déployant des opérations de soutien à la paix a été freinée par un manque de capacités dans des domaines clefs, notamment le manque de sources de financement et d'appui, qui ne sont pas toujours prévisibles ni durables. En ce sens, l'Uruguay estime que les différents modèles de financement présentés dans le rapport (S/2017/454) offrent des solutions de substitution viables à l'utilisation des contributions volontaires.

En tant que pays qui participe activement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis de nombreuses années, l'Uruguay attache une importance particulière à la responsabilité des pays fournisseurs de contingents et de forces de police dans le cadre de leurs interventions sur le terrain et de la mise en œuvre des mandats. Dans ce contexte, nous soulignons que toute force des Nations Unies autorisée par le Conseil de sécurité, y compris une opération de soutien à la paix de l'Union africaine, doit respecter les mêmes exigences que le personnel de maintien de la paix des Nations Unies en termes de capacités, de performance, de déontologie et de discipline, et de responsabilisation.

L'examen conjoint mené par les deux organisations a montré très clairement que l'Union africaine doit continuer à renforcer son aptitude à planifier, financer, soutenir et superviser ses propres missions afin d'être en mesure de remplir leurs mandats, de répondre aux attentes de ses membres et partenaires, et de renforcer son partenariat avec l'ONU.

De même, l'Uruguay reconnaît les efforts déployés par l'Union africaine pour arrêter ses dispositifs relatifs aux droits de l'homme et au respect des règles de déontologie et de discipline afin que ses opérations de soutien à la paix soient menées conformément aux normes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et pour garantir, ce faisant, le contrôle et la responsabilisation.

En conclusion, nous soulignons également que l'élaboration par l'Union africaine de ces cadres favorisera le succès des opérations, renforcera plus encore son partenariat avec l'ONU et rehaussera la contribution inestimable que l'Union africaine apporte à la paix et à la sécurité sur le continent.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance très opportune. Je tiens également à remercier M. Smaïl Chergui, M. Donald Kaberuka et la Directrice de cabinet du Secrétaire général, Mme Maria Luiza Ribeiro Viotti, de leurs exposés.

Le Cadre commun ONU-Union africaine, signé le 19 avril, le rapport du Secrétaire général sur l'examen conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies des mécanismes de financement et d'accompagnement des opérations de paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil (voir S/2016/809) et le rapport du Président de la Commission de l'Union africaine sur le même thème doivent marquer le début d'un nouveau partenariat renforcé entre les deux organisations. L'Italie appuie pleinement le mécanisme décrit dans le rapport du Secrétaire général concernant la planification conjointe et la procédure d'établissement du mandat des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, mécanisme qui préserve les prérogatives du Conseil de sécurité tout en prévoyant l'appropriation par l'Afrique et ouvrant la voie à des solutions africaines aux problèmes africains.

S'agissant du financement, les différentes options de soutien financier envisagées dans le rapport (S/2017/454) du Secrétaire général peuvent être choisies au cas par cas. En 2008 déjà, le rapport (voir S/2008/2013) établi par le groupe d'experts présidé par l'ancien Premier Ministre Romano Prodi appelait à la fourniture d'un appui financier prévisible et durable aux missions de maintien de la paix de l'Union africain approuvées par l'ONU. Nous sommes donc tout à fait favorables à ce que l'on examine la question d'utiliser les contributions des États Membres, à condition, bien entendu, que l'ensemble des exigences requises en matière de qualité

des contingents, de formation, de matériel et de normes de responsabilité élevées soient respectées.

À cet égard, nous nous félicitons de l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine au Sommet de Kigali en juillet 2016, concernant la prise en charge des coûts des opérations de paix de l'Union africaine à hauteur de 25 %, tel que l'a réaffirmé le rapport du Président de la Commission de l'Union africaine. Il s'agit d'un engagement qui permettra d'accroître considérablement la contribution des États africains aux opérations de maintien de la paix. Le renforcement de la coopération stratégique avec l'Union africaine est donc l'un des moyens de mener des opérations de paix intelligentes et d'un bon rapport coût-efficacité et constitue, selon nous, un élément fondamental de la réforme de l'architecture de paix et de sécurité envisagée par le Secrétaire général António Guterres.

Comme d'autres l'ont dit, les opérations de paix de l'Union africaine ont des avantages comparatifs en termes de souplesse, de rapidité de déploiement dans des environnements difficiles et de capacité d'accomplir des tâches investies d'un mandat robuste, telles que l'imposition de la paix et la lutte contre le terrorisme, dont ne peuvent se charger les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons déjà quelques exemples de domaines d'action où la coopération ONU-Union africaine s'est avérée positive, comme en Somalie avec la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie et au Darfour avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je tiens également à rappeler la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, dont nous jugeons essentielle la revitalisation en tant qu'outil de prévention pour l'ensemble de la région, et à souligner la création récente de la force du Groupe de cinq pays du Sahel, une mission qui peut avoir une incidence majeure sur la sécurité dans la région, en coopération avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et avec les missions de l'Union européenne opérant dans la région – la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes, la Mission PSDC de l'Union européenne au Mali et la Mission PSDC de l'Union européenne au Niger. Je voudrais également rappeler le ferme appui de l'Union européenne à cette force.

En ce qui concerne l'adhésion aux règles et normes des Nations Unies, nous convenons qu'il est primordial de garantir des normes élevées de responsabilité et de déontologie et de discipline dans les opérations de paix mandatées par l'ONU qui sont entreprises par l'Union africaine. Nous nous félicitons de l'engagement énoncé dans le rapport du Président de la Commission de l'Union africaine à renforcer les capacités de diligence de l'Union africaine en matière de droits de l'homme, notamment la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix dirigées par l'Union africaine. À cet égard, nous pensons que la formation est essentielle, en particulier la formation avant le déploiement et la formation axée sur les mandats. Je voudrais rappeler que l'Italie possède une solide expérience de la formation des personnels militaires et de police nationaux pour les opérations de maintien de la paix. Le respect des droits de l'homme, la protection des civils et la problématique hommes-femmes font partie des programmes de formation de l'armée nationale.

Nous sommes prêts à renforcer notre coopération dans le renforcement des capacités des unités militaires et de police des États Membres, qui souhaitent participer aux missions de l'Union africaine, et à aider l'ONU à mettre au point de nouveaux instruments et moyens de formation à l'appui des besoins spécifiques des pays africains.

M. Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi commencer par adresser nos plus sincères condoléances à nos amis chinois à la suite de la tragédie qui s'est produite ce matin dans une école maternelle. Nos pensées vont aux personnes touchées.

Je voudrais également commencer par remercier de leurs exposés pénétrants et instructifs les intervenants de ce matin – l'Ambassadeur Chergui, M. Kaberuka et la Directrice de cabinet du Secrétaire général, Mme Viotti. Je voudrais également remercier mes collègues du Sénégal, de l'Égypte et de l'Éthiopie, qui ont appelé à la convocation de cette réunion en temps opportun.

La Suède est engagée depuis longtemps en faveur du renforcement du partenariat stratégique entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en Afrique, et ce, pour de nombreuses raisons. Les acteurs régionaux connaissent mieux les enjeux sur le terrain, ils sont souvent plus investis et ils ont plus de crédibilité au niveau local. Dans certains cas, l'Union africaine et ses partenaires régionaux peuvent mener des opérations dans des environnements où l'ONU n'est pas en mesure de déployer des opérations et bien souvent, peuvent se déployer rapidement.

Par conséquent, nous nous félicitons de l’élan et du dynamisme qui caractérisent actuellement les efforts portant sur le partenariat entre l’ONU et l’Union africaine. La toute première Conférence annuelle ONU-Union africaine, qui s’est tenue il y a quelques semaines ainsi que le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité qui a été signé à cette occasion sont des pas importants dans la bonne direction.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport établi conformément à la résolution 2320 (2016) (S/2017/454). Nous nous félicitons du travail approfondi qui est à la base de ce rapport, et je me félicite tout particulièrement du fait que ce rapport est le fruit d’efforts conjoints.

Nous sommes maintenant saisis de propositions et d’options concrètes pour resserrer la coopération avec l’Union africaine, y compris en ce qui concerne la procédure d’établissement du mandat des opérations de soutien à la paix de l’Union africaine. Il ne fait aucun doute que cela nous permettra de faire des progrès en termes de prévisibilité, de collaboration et de respect du principe de responsabilité. Nous remercions également l’Union africaine de nous avoir informé des progrès qu’elle a réalisés à cet égard, notamment grâce au communiqué publié à l’issue de la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine du 30 mai. C’est avec une satisfaction particulière que nous prenons note des dernières informations sur ce qui a été fait pour renforcer les efforts en matière de respect des droits de l’homme, de déontologie et de discipline, ainsi que sur les plans visant à combler les lacunes qui subsistent.

Une fois de plus, nous saluons la décision audacieuse prise par la Conférence de l’Union africaine concernant le financement de l’Union africaine dans le but de mobiliser des fonds en faveur de la paix en Afrique, conformément aux recommandations formulées par le Président Kagame dans son rapport sur la réforme de l’Union africaine.

Par ailleurs, nous sommes bien conscients de la nécessité de garantir un financement souple, prévisible et durable aux opérations de paix de l’Union africaine et nous nous félicitons des propositions relatives au financement figurant dans le rapport du Secrétaire général. Nous attendons avec intérêt la poursuite des discussions au sein du Conseil sur les différents options et modèles présentés, y compris l’accès aux contributions des États Membres. La visite que nous allons effectuer à Addis-Abeba en septembre à l’occasion des consultations annuelles avec le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine sera une excellente occasion de procéder à un examen plus approfondi de cette question. Nous sommes convaincus que le Fonds pour la paix sera un mécanisme robuste de coopération et de partenariat. La Suède envisagera de verser des contributions au Fonds pour la paix, une fois qu’il aura été opérationnalisé,.

Pour faire avancer ces efforts, il faudra un investissement politique important et soutenu de la part du Conseil de sécurité. Même si nous sommes encouragés par l’engagement du Secrétaire général et le perfectionnement de la structure de coopération au niveau du Secrétariat, ils doivent s’accompagner de notre engagement politique en tant que membres du Conseil. Nous devons tirer profit de l’élan actuel et y faire fond.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d’abord, je voudrais me joindre aux autres orateurs pour présenter nos condoléances les plus sincères à nos collègues et amis chinois suite à la tragédie qui a frappé une école maternelle. Nos pensées et nos prières accompagnent les personnes touchées.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d’avoir convoqué cette séance d’information. Je voudrais également saluer les intervenants et remercier le Secrétaire général de son engagement personnel en faveur du renforcement du partenariat entre l’Organisation des Nations Unies et l’Union africaine.

Il est évident que durant la décennie écoulée, notamment ces dernières années, le rôle des mécanismes régionaux chargés de la promotion de la paix et de la sécurité n’a fait que se renforcer. L’action de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest lors de la crise post-électorale en Gambie est le cas le plus récent. La décision des pays concernés de créer une force du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) est une autre mesure concrète prise au niveau régional.

L’ONU doit poursuivre ses efforts en faveur de l’établissement et du renforcement de son partenariat stratégique avec des organisations régionales et sous-régionales sur le continent africain, en œuvrant de concert avec elles et en tirant parti des atouts particuliers de chaque acteur en matière de maintien de la paix et de gestion des conflits. À cet égard, nous notons avec satisfaction l’intensification récente par le Secrétaire général de ses efforts pour renforcer la coopération entre l’ONU et l’Union africaine, en particulier la signature du Cadre commun ONU-Union africaine pour

un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. L'Ukraine se réjouit à la perspective de voir ce document être traduit en mesures concrètes.

Qu'il me soit permis de mettre en exergue quelques questions relatives à la coopération actuelle entre l'ONU et l'Union africaine qui méritent d'être examinées à la lumière du rapport du Secrétaire général (S/2017/454).

Premièrement – et nous devons être honnêtes avec nous-mêmes à ce sujet –, l'ONU n'a pas encore réussi à prendre des mesures préventives efficaces en temps voulu pour faire face à des tensions qui risquent de dégénérer en conflits à grande échelle ou à des situations dans lesquelles des menaces pèsent sur des populations civiles, qui doivent être protégées de toute urgence. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Union africaine, qui doit continuer à jouer le rôle de premier intervenant dans les situations de crise, avec l'autorisation du Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, il importe de poursuivre les efforts visant à remédier aux insuffisances des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, en particulier les lacunes en matière de capacités en ce qui concerne le personnel en uniforme et le matériel. Nous sommes convaincus que des mesures collectives et coordonnées de la part de l'ONU et de l'Union africaine s'imposent pour garantir le déploiement, être prêt à intervenir et améliorer les résultats.

Deuxièmement, il est essentiel de garantir un financement durable et prévisible des opérations de l'Union africaine autorisées par le Conseil. À cet égard, les propositions présentées dans le rapport du Secrétaire général donnent au Conseil et à l'Assemblée générale toute une série d'options viables pour examen. Compte tenu de la complexité du maintien de la paix, nous sommes convaincus qu'il ne saurait y avoir d'approche unique adaptée à toutes les situations et missions. Par conséquent, nous sommes favorables à ce que l'on fasse preuve de la plus grande souplesse au moment d'examiner cette question pour chaque mission.

Troisièmement, il est bien connu que c'est aux gouvernements des pays concernés et des mécanismes régionaux compétents qu'incombe au premier chef la responsabilité de prendre des mesures militaires pour lutter contre le terrorisme. Par conséquent, l'ONU doit continuer à prodiguer des conseils et à mettre à disposition les compétences spécialisées nécessaires pour appuyer les efforts régionaux dans ce domaine, y compris la force de G5 Sahel que j'ai déjà mentionnée. Il importe également d'assurer une coordination adéquate entre les missions des Nations Unies et de telles initiatives afin d'éviter tout chevauchement.

Dernier point mais non le moindre, conformément à l'approche centrée sur l'individu des activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies, nous estimons que la protection des civils est un facteur décisif pour le succès des opérations de l'Union africaine autorisées par le Conseil. Il est également évident qu'il ne peut y avoir de paix sans respect des droits de l'homme. Par conséquent, cette composante doit être un élément incontournable de toutes les opérations de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité, dans le respect de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

M. Temenov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, au nom de la délégation kazakhe, je voudrais adresser nos condoléances les plus sincères à nos collègues chinois à la suite de la tragédie survenue dans la province de Jiangsu et exprimer toute notre sympathie aux familles des victimes.

Le Kazakhstan remercie la présidence bolivienne d'avoir convoqué la présente séance ainsi que les intervenants, à savoir le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, l'Ambassadeur Chergui; le Haut-Représentant de l'Union africaine chargé du Fonds pour la paix, M. Kaberuka; et la Directrice de cabinet du Secrétaire général, Mme Viotti, de nous avoir présenté leurs points de vue sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

Ma délégation voudrait formuler les observations et recommandations suivantes.

Le Kazakhstan, en tant qu'observateur de l'Union africaine, est fermement engagé en faveur du renforcement d'un partenariat global ONU-Union africaine en matière de paix et de sécurité en Afrique. La première Conférence annuelle ONU-Union africaine, tenue le 19 avril, avec la participation du Secrétaire général, M. Guterres, et du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Mahamat, a marqué une étape importante sur la voie du renforcement du partenariat stratégique ONU-Union africaine.

En dépit des progrès importants accomplis, des améliorations sont encore possibles en matière de coopération entre l'ONU et l'Union africaine grâce à

des objectifs stratégiques communs bien formulés et une répartition claire des responsabilités sur la base des évaluations conjointes. Celles-ci se renforceraient mutuellement et compléteraient l'action du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Il faut échanger régulièrement les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques grâce à des échanges plus fréquents entre les secrétariats des deux organisations afin d'éviter les répétitions et les chevauchements de tâches.

Les aspirations à l'origine du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général, ainsi que de l'Agenda 2063 pour l'Afrique et de l'initiative de l'Union africaine Faire taire les armes d'ici 2020, qui vise un continent exempt de conflits à cette date, sont considérables. Elles pourront être concrétisées grâce à un renforcement des partenariats dans les domaine militaire, diplomatique et du développement, ainsi qu'à la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire. C'est essentiel pour les mesures prises par le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Union africaine, et pour leurs résolutions respectives.

Des signes avant-coureurs, des efforts de diplomatie préventive de l'ONU et de l'Union africaine engagés en temps utile, la médiation pour désamorcer les situations de crise potentielles, et des équipes d'intervention rapide contribueront à des résultats importants. Tous ces éléments correspondent aux compétences du Kazakhstan et à sa proposition visant un monde sans conflit d'ici au centenaire de l'ONU, en 2045.

Nous estimons nous aussi que les acteurs régionaux, qui prennent déjà une part plus importante dans le développement de la région à laquelle ils appartiennent, disposent d'une compréhension plus profonde de la dynamique et des causes profondes des conflits, et apportent une contribution inestimable à la paix, à la sécurité et au développement mondiaux.

En l'absence d'un appui adéquat à l'Union africaine en termes de ressources financières et de renforcement des capacités, la capacité d'exécution ne sera pas à la hauteur des aspirations et des objectifs recherchés. La nouvelle phase du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine devrait envisager un soutien accru aux opérations d'appui à la paix de l'Union africaine, conformément à la résolution 2320 (2016).

Les missions hybrides de l'ONU et de l'Union africaine ou les forces locales régionales se sont avérées plus efficaces du fait que les soldats africains connaissent bien leur propre terrain, les conditions locales et les tactiques des groupes armés. À titre d'exemple, citons la capacité de la Force multinationale mixte à lutter contre Boko Haram, et la Mission de l'Union africaine en Somalie, qui combat les Chabab dans ce pays. Financer les forces de l'Union africaine est donc indispensable.

D'excellents exemples montrent également comment, avec tout l'appui de l'Union africaine, plusieurs groupements de pays voisins jouent des rôles importants. Il s'agit du Groupe de cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), des États membres de la Commission du bassin du lac Tchad et des pays qui composent la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, laquelle a permis d'éviter la crise présidentielle en Gambie.

Le Kazakhstan se félicite de la décision de l'Union africaine de proroger le mandat de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur de 12 mois supplémentaires, jusqu'au 22 mai 2018, afin de renforcer les mécanismes de coordination des opérations transfrontières.

Enfin, le Kazakhstan fera tout son possible pour resserrer les liens de coopération entre l'ONU et l'Union africaine, dans le but de réagir plus efficacement aux menaces émergentes en Afrique et au-delà.

M. Kawamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour m'associer aux orateurs précédents et exprimer les condoléances du Japon au peuple chinois après l'incident tragique qui s'est produit dans la crèche de Jiangsu, dans l'est de la Chine.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat sur la coopération entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité, débat particulièrement opportun après l'adoption unanime de la résolution 2320 (2016) en novembre dernier. Je remercie également Mme Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général, M. Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et M. Kaberuka, Haut-Représentant de l'Union africaine chargé du Fonds pour la paix, pour leurs exposés concrets.

Le Japon prend bonne note des rapports du Secrétaire général (S/2017/454) et de l'Union africaine. Ils forment une base utile pour étudier notre partenariat élargi et les outils spécifiques que représentent les

opérations d'appui à la paix de l'Union africaine pour le maintien de la paix et de la sécurité.

Un point essentiel qui se dégage de ces deux rapports est l'avantage comparatif dont dispose l'Union africaine lorsqu'elle fait partie des premiers intervenants et dans des environnements délicats. Des discussions plus approfondies sont nécessaires aussi bien au Conseil qu'au sein de l'Union africaine pour donner le rôle le plus efficace possible aux opérations d'appui à la paix, notamment s'agissant de la répartition des tâches. Les Casques bleus et les Casques verts ont des rôles différents, et il n'est pas forcément performant de s'attacher à permettre aux opérations d'appui à la paix de reproduire les activités multidimensionnelles des Nations Unies.

Le rapport du Secrétaire général présente un nouveau modèle de financement conjoint d'un budget élaboré conjointement, ainsi qu'un processus conjoint de planification et d'évaluation. Nous constatons que le rapport de l'Union africaine fait des propositions similaires. Nous pensons que ces modèles nécessitent une plus grande clarté de la part de l'Union africaine, avec un appui du Secrétariat de l'ONU, selon que de besoin, particulièrement en ce qui concerne la budgétisation conjointe et la responsabilisation. Nous insistons, à l'instar de la Directrice de cabinet, sur le rôle crucial que joue l'Assemblée générale s'agissant des questions financières.

Nous devons éviter que les débats concernant les opérations d'appui à la paix s'attardent excessivement sur leurs aspects financiers. À lui seul, le financement ne peut pas éliminer les difficultés auxquelles se heurtent les opérations d'appui à la paix, compte tenu des restrictions auxquelles se heurte le personnel chargé de l'exécution des tâches, y compris au Département paix et sécurité de l'Union africaine.

Afin d'approfondir notre compréhension de la situation actuelle, nous voudrions profiter du dialogue interactif informel, à l'issue de la présente séance, pour en savoir davantage sur les efforts en cours et sur l'engagement politique en faveur de l'application de la décision de Kigali concernant le Fonds africain pour la paix.

Le Japon estime que le partenariat ONU-Union africaine permet de donner aux États africains et à leurs populations des moyens d'action pour qu'ils puissent jouer un rôle actif dans leur propre sécurité. Le Japon, en sa qualité de membre du Conseil et de contributeur parmi les plus importants au budget de maintien de la paix des Nations Unies, est très heureux de prendre part aux discussions sur la poursuite d'une collaboration qui tire parti des avantages comparatifs des deux organisations.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'État plurinational de Bolivie.

En premier lieu, la Bolivie souhaite s'associer aux expressions de condoléances concernant l'accident tragique qui a eu lieu en Chine. Nous faisons part de notre solidarité et de nos pensées aux familles des victimes et nous souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

Par ailleurs, la Bolivie tient à remercier la Directrice de cabinet du Secrétaire général, Mme Maria Luiza Ribeiro Viotti, le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Chergui, et le Haut-Représentant de l'Union africaine chargé du Fonds pour la paix, M. Donald Kaberuka, des informations qu'ils nous ont fournies. Nous exprimons également nos remerciements et notre reconnaissance aux délégations éthiopienne, égyptienne et sénégalaise qui ont eu l'initiative de demander la convocation de la présente séance.

La Bolivie se félicite du travail effectué par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général de l'ONU pour les résultats de la première Conférence annuelle ONU-Union africaine, qui a eu lieu en avril. Nous encourageons leur engagement à renforcer le dialogue et à améliorer les mécanismes de coopération et de coordination à travers des objectifs communs. L'Union africaine a répondu en temps voulu aux nouvelles menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique. En attestent clairement le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie en 2007, l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur, ainsi que l'appui apporté à la Commission du bassin du lac Tchad dans la mise en place de la Force multinationale mixte pour lutter contre Boko Haram.

Certaines des réalisations mentionnées ont permis à l'ONU et à l'Union africaine de forger une alliance stratégique qui, au cours des 15 dernières années, a intégré des méthodes de travail novatrices, essentiellement dans le cadre d'opérations de paix. Les opérations de paix déployées par l'ONU en Afrique constituent un instrument clef des efforts constants pour concrétiser la paix et la sécurité dans les pays qui sont

en proie à de graves crises politiques et sociales; elles sont également un outil précieux pour surmonter des obstacles tels que le terrorisme et les crises humanitaires.

La Bolivie souligne la croissante du niveau de partenariat stratégique entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ces deux organes étant engagés à développer une relation structurée et équitable, tout en renforçant leur partenariat au moyen d'un appui mutuel et d'une assistance technique constante, aussi bien sur les questions politiques que pour les opérations de maintien de la paix. Nous espérons que la réunion prévue en septembre sera couronnée de succès.

Le Conseil a souligné qu'un processus consultatif d'analyse et une planification conjointe avec l'ONU sont indispensables pour formuler des recommandations communes sur l'étendue des ressources des missions. C'est pour ces raisons qu'a été adoptée la résolution 2320 (2016), par laquelle le Conseil de sécurité s'est déclaré prêt à examiner les options en réponse à la proposition faite par l'Union africaine de financer à hauteur de 25 % le coût de ces opérations à l'horizon 2020. Une telle mobilisation des ressources contribuerait de façon importante et déterminante à la mise en oeuvre du programme paix et sécurité de l'Union africaine. Nous encourageons les pays donateurs et la communauté internationale en général à continuer d'y contribuer activement et à honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la coopération et au titre de la résolution 2320 (2016).

La Bolivie considère que le succès des opérations de maintien de la paix dépend de la coopération étroite entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, ainsi que du rôle qui est accordé, entre autres, aux femmes dans ce type de processus. Nous insistons sur la nécessité que les deux organisations garantissent pleinement l'intégration des femmes et la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans toutes les activités liées à la paix et à la sécurité.

Enfin, la Bolivie pense qu'il est primordial d'accorder un rôle plus important à l'Union africaine dans la prise de décisions s'agissant des questions qui la concerne, et ce dans le strict respect de la souveraineté, de l'indépendancee et de l'intégrité territoriale de tous les États qui la composent. Si nous voulons relever les défis communs qui se posent à nous, il convient de respecter le principe selon lequel il faut trouver des solutions africaines aux problèmes africains.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 11 h 40.